

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 03bis/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houdan, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON.

Date de la convocation : 30/03/22

Date d'affichage : 30/03/2022

Nbre de conseillers en exercice : 9

Nbre de présents : 7

Ouverture de la séance :

7 présents et 2 pouvoirs : 9 votants

Étaient présents :

Mesdames DEBLOIS-CARON – LEMOINE – BESNARD - GAUTIER
Messieurs SERAY – BOURGOGNE - DURET

Étaient Absents et excusés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBLOIS-CARON
Madame Nathalie GUYOMARD donne pouvoir à Monsieur BOURGOGNE

Nomination du secrétaire de séance :

Mme Christine DEBLOIS-CARON

OBJET : Compte administratif 2021

Le Conseil d'Administration du CCAS,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,

VU le budget primitif 2021 adopté le 19 Avril 2021,

VU les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

VU le compte de gestion définitif établi par le comptable pour l'exercice 2021 conforme aux écritures du compte administratif du Centre communal d'action sociale,

Le Président étant absent, le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte le compte administratif pour l'exercice 2021 du centre communal d'action sociale conformément au tableau joint en annexe de la présente.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée ou notifiée, le
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait certifié conforme au registre
Houdan, le 11 Avril 2022

LA Vice-Présidente du CCAS,

La Vice-Présidente du CCAS,

Christine DEBLOIS-CARON

Christine DEBLOIS-CARON